

MENTION COMPLÉMENTAIRE

ACCUEIL DANS LES TRANSPORTS

NIVEAU 4 – POST BAC

- Bac général
- Bac technologique : STMG
- Bac professionnel
- BTS



LE MÉTIER

L'agent d'accueil dans les transports assure l'accueil et la prise en charge des voyageurs au départ, à l'arrivée, en correspondance ou en accompagnement.

Il informe et oriente le passager et les personnes qui l'accompagnent ou l'attendent. L'activité se situe principalement dans les aéroports, les gares ferroviaires ou maritimes, les halls de réception des voyageurs.

Le travail s'effectue en horaires décalés, samedi, dimanche et jours fériés. Dans son milieu de travail, l'agent porte une tenue ou un uniforme.

LA FORMATION

La formation s'effectue en une année dont **17 semaines de Périodes de Formation en Milieu Professionnel**

Les lieux de stage : aéroports, gares ferroviaires, gares routières, gares maritimes, agences de location de voitures, autocaristes.

La formation peut sous certaines conditions s'effectuer en apprentissage.

Enseignement hebdomadaire (17 semaines au lycée) :

- L'environnement professionnel des transports : 5 h
- Les techniques relationnelles en français et en anglais : 15 h
- Les opérations techniques et commerciales : 4 h
- La sécurité, la sûreté et le cadre juridique dans les transports : 3 h
- Deuxième langue vivante : facultatif (espagnol au LP Trégey)

Règlement d'examen :

- Conduite d'activités professionnelles CCF* (coef. 3)
- Techniques professionnelles CCF* (coef. 3)
- Communication professionnelle : épreuve ponctuelle orale (coef. 4)
- Deuxième langue : épreuve facultative orale (coef. 1)

*CCF : Contrôle en Cours de Formation

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Il s'agit d'emplois opérationnels dans les **compagnies de transport** de voyageurs, des aéroports, halls de réception accueillant des voyageurs

- Agent d'informations
- Agent d'escale, de navette
- Agent d'accueil

Poursuite d'études : BTS Tourisme, Formation Hôtesse de l'air et Steward